

UNE LECTURE GUIDÉE DE Pétition des Dames de Paris en faveur de l'abolition de l'esclavage¹

(Août 1847 dans la Revue L'abolitionniste français)

Fernand SAINTE-ROSE – Daniel REIVAX

MOFWAZ n° 6, 2004

Langues, cultures, communication

sous la direction de Michel Dispagne

Messieurs,

Quoique les femmes ne doivent prendre aucune part aux affaires politiques, il leur est permis sans doute d'intervenir dans une question de religion et d'humanité.

En Angleterre, une pétition signée par six cent mille femmes fut présentée à la reine VICTORIA pour hâter le jour de la complète émancipation des noirs. Nous ne voulons point rester au-dessous de nos sœurs d'Angleterre : nous ne leur cédon's ni en dévouement pour les saintes lois de l'Évangile, ni en charité pour les malheureux.

Qu'il nous soit donc permis d'élever la voix en faveur de l'abolition de l'esclavage, et surtout de la femme esclave de nos colonies ; car si l'homme est misérable dans l'état de servitude, la femme l'est encore plus. Elle a perdu tout ce qui fait la dignité de son sexe, et c'est à peine si l'on peut encore lui donner le nom de femme ; ce nom que vous avez tous appris à respecter, messieurs, dans la personne de vos mères, de vos femmes, de vos filles et de vos sœurs.

Rien n'est plus triste à raconter que l'histoire de la vie d'une négresse dans nos colonies...

Cette jeune fille ne reçoit aucune instruction religieuse ni morale. Si elle est baptisée, si elle fait sa première communion et franchit quelquefois le seuil d'une église, ce ne sont là que des formes dont le véritable sens lui reste caché... Entre le christianisme et l'esclavage, point d'accord possible. Dès que l'enfant du nègre deviendrait chrétien, il devrait être affranchi, ou plutôt il le serait déjà parce qu'il aurait une conscience.

Ainsi pour cette jeune fille la religion n'est qu'un vain mot, et son âme, dont le maître n'a pas besoin pour exploiter sa plantation, est comme si elle n'existait pas...

Aux colonies comme en Orient, une femme qu'on a achetée et payée, une femme esclave n'a plus rien qui lui appartienne, quelles que soient les restrictions établies par le législateur.

Nous dirons encore que cette jeune fille, asservie aux passions de son maître, est souvent exposée à exciter les jaloux emportements de sa maîtresse ; en sorte que, doublement infortunée, elle ne peut se défendre d'être avilie, ni d'être maltraitée par son avilissement.

¹ Source : L'Abolitionniste français, Août 1847-Microfilm CADP n°103 L'Abolitionniste français, 1846-1850 Bibliothèque universitaire d'Aix-Lettres (Université de Provence-Lettres)

Le nom d'épouse, le plus élevé, le plus saint pour la femme, après celui de chrétienne, cette jeune fille ne le portera jamais.

Comment les noirs eux-mêmes ne reculeraient-ils pas devant la pensée du mariage ? Que serait le mariage pour eux tant qu'ils seront esclaves ? En d'autres termes qu'est-ce qu'une femme qui appartient à son maître avant d'appartenir à son mari ? Et qu'est-ce que des enfants qui ne sont au père que sous le bon plaisir du planteur, dont il est lui-même la propriété ?

Nous en avons la plus entière conviction, messieurs, quand la France a introduit dans ses lois le mot de mariage des esclaves, elle a écrit une impossibilité et un non-sens. Il y avait là une pensée généreuse, mais elle devait nécessairement aboutir à une cruelle moquerie.

La femme esclave devient mère : ce qui dans une autre condition est le plus doux, le plus précieux des biens de la femme, se convertit pour l'esclave en nouvelle source d'amertume et de douleurs, et combien de fois l'on a vu ces malheureuses étouffer à leur naissance des êtres à qui elles voulaient épargner le fardeau d'une vie semblable à la leur !

Que pourrions-nous ajouter, messieurs, à ce triste récit ? Tout ce que nous avons dit est vrai. Maintenant, posez la main sur votre conscience, interrogez votre cœur, demandez-vous ce qu'exigent la religion, la justice, l'humanité, l'honneur national, et prononcez ! Vous êtes les représentants de la nation chrétienne par excellence, de cette France généreuse ; en adressant un appel à vos sentiments d'humanité et de justice, nous avons l'assurance d'être écoutées. Nous ne vous parlons point des questions financières, commerciales et industrielles qui se rattachent à l'émancipation des esclaves ; elles ne sont pas de notre compétence, et elles trouveront des juges plus éclairés que nous. Notre seule mission était de porter secours à la religion du malheur. Nous avons fait notre devoir, et nous espérons, messieurs, que vous ferez le vôtre.

(Suivent les signatures.)²

Contexte historique

1847 ! Nous sommes à la veille de la révolution de 1848 qui mettra en place la seconde République, mais aussi à la veille de la deuxième abolition de l'esclavage après celle du 16 pluviôse an II (4 février 1794) rétabli par le Premier consul de la République, Napoléon

² Signalons que les signatures ne figurent pas nommément dans la revue et qu'un débat existe sur l'identité du rédacteur de la pétition. D'où l'interrogation de Nelly Schmidt : " Schoelcher avait-il pris la direction du mouvement au point d'en rédiger toutes les pétitions ? " V. Schoelcher, Paris : Fayard, 1994 ; pp. 65-66

Bonaparte, le 30 floréal an X, (20 mai 1802)³.

1847 est une année difficile aussi bien pour le Roi Louis-Philippe (1773-1850) que pour François Guizot (1787-1874). Protestant austère, ce dernier est chef du gouvernement depuis peu, après avoir été successivement ministre de l'intérieur (1830), de l'instruction publique (1832-1837), des affaires étrangères (1840-1847). En tant que chef du gouvernement, il s'appuie sur la grande bourgeoisie d'affaires dominée par les banquiers, devenus les aristocrates du régime finissant. Il cherche à faire l'alliance avec l'Angleterre, puis avec l'Autriche. Néanmoins, sa politique est considérée comme conservatrice. Guizot est accusé tout comme le Roi d'un immobilisme dans une France où tout va mal, à l'intérieur comme à l'extérieur.

A l'intérieur, après une récolte désastreuse en 1846, les Français doivent supporter une crise économique et sociale marquée par une augmentation sans freins du prix de l'hectolitre de blé et par voie de conséquence, du prix du pain. Ils ne peuvent même pas compter sur la pomme de terre, "à cause d'une maladie, dès l'été 1845"⁴. Devant la peur de la disette, le peuple manifeste son mécontentement dans les provinces et les campagnes en pillant des marchés.

A l'extérieur, les révoltes d'esclaves créent de plus en plus d'émotions dans les cercles intellectuels de gauche où dès 1830, un homme, Victor Schœlcher⁵ se bat sans faille pour la suppression de l'esclavage dans les colonies. La situation en Algérie, où le projet d'ordonnance du 2 juin 1847 pour abolir l'esclavage n'est pas suivi d'effet, révolte justement le camp des abolitionnistes qui reprochent au gouvernement son opposition aux réformes.

Devant ce qui paraît comme de l'immobilisme à contre courant de l'histoire⁶, l'opposition conduite entre autre par Odilon Barrot, Louis Auguste Blanqui, et surtout Alexandre Auguste Ledru⁷, défend une politique sociale plus marquée à gauche, en faveur des pauvres.

C'est dans ce contexte social et politique qu'un groupe de femmes, *Dames de Paris* "probablement à l'instigation de Victor Schœlcher, en tout cas, par suite de ses efforts propagandistes"⁸, prend enfin position⁹ en faisant signer en avril 1847 une pétition en faveur de

³ Au sujet de la première abolition, nous signalons l'ouvrage de Wanquet (Claude) *La France et la première abolition de l'esclavage 1794-1802* (Paris ; Kartala, 1998). Citons également l'excellente contribution de Jean-Marcel Champion, *30 floréal an X : Le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte in Les abolitions de l'esclavage de L.F. Sonthoux à V. Schoelcher 1793,1794, 1848* (Paris, Presses universitaires de Vincennes, Ed. UNESCO, 1995)

⁴ Caron (Jean-Claude), *La France de 1815 à 1848* (coll. Cursus, Paris : Armand Colin, 1993, p. 164

⁵ nous saluons la parution de l'ouvrage d'Anne Girollet : *Victor Schoelcher, abolitionniste et républicain* (coll. Hommes et Sociétés ; Paris : Kartala, 2000)

⁶ On songe à l'Angleterre qui, le 28 août 1833, avec un seul cœur, une seule voix, délivra huit cent mille hommes du poids de la servitude, mais aussi à la loi du 1^{er} août 1834 qui fit de tous les esclaves habitant le sol de leurs colonies des apprentis travailleurs.

⁷ Il s'agit de Ledru-Rollin (1874), directeur du Journal " La Réforme ", brillant avocat, grand défenseur de l'abolition de l'esclavage.

⁸ Pago (Gilbert), *Les Femmes et la liquidation du système esclavagiste à la Martinique 1848-1852* (Ibis Rouge Editions, 1998, p.67

⁹ Victor Schoelcher fait vraisemblablement allusion à cette pétition lorsqu'il écrit : " On a vu des signatures féminines sur la tribune de notre parlement. Il est permis de croire que cet exemple ne sera pas perdu car déjà circule une pétition...spéciale aux dames françaises "...Histoire de l'esclavage t.2 p.452.

l'abolition de l'esclavage à l'attention du Parlement¹⁰.

Cette pétition, avec beaucoup d'autres, regroupant plus de 11 000 signatures, a été l'objet de débats très animés lors des discussions parlementaires du samedi 24 et du lundi 26 avril 1847. Une copie de cette pétition paraîtra dans un mensuel intitulé : " L'abolitionniste français¹¹ " en août 1847, publié par *la Société pour l'abolition de l'esclavage*¹² fondée en 1834.

Fonctionnement du texte

L.1-3 : Préambule

Le texte commence par une affirmation qui est, en quelque sorte, le rappel d'un usage sociale : *les femmes ne doivent prendre aucune part aux affaires politiques !*

Cette affirmation est précédée de la locution " quoique " qui vient excuser et atténuer l'exception à la règle établie : l'ingérence, voire l'intrusion de la femme dans le débat politique d'où elle est naturellement exclue. En effet, la femme n'est prise en compte que sur des questions *de religion et d'humanité* ; en d'autres termes, à propos de la piété et de la bienfaisance. Fortes de ces principes, les Dames de Paris conduisent stratégiquement le débat très politisé de l'abolition de l'esclavage sur le terrain de la chrétienté et de la philanthropie à l'image de l'Angleterre. C'est en situant leur intérêt au-delà de la dimension politique et économique de la question abolitionniste, qu'elles sollicitent la permission d'intervenir sur un aspect strictement humain et chrétien d'où " il leur est permis sans doute d'intervenir ".

L.4-8 : Introduction

Sans nommer la France, les Dames présentent en comparaison, un modèle : l'Angleterre. Elles appuient ainsi la pertinence de leur pétition, en même temps qu'elles soulignent le retard, voire l'indigence de la France devant le fait esclavagiste et somme toute, devant l'implication des femmes dans les problèmes fondamentaux de la société.

Une pétition de *six cent mille signatures* de femmes d'Angleterre¹³ ! Constitue le modèle à suivre.

Cette référence quantitative vient de tout son poids symbolique légitimer leur propre pétition et l'urgence de leur intervention : " Nous ne voulons point rester au-dessous... " Remarquons l'usage du *nous* qui sera employé désormais dans tout le texte. Il ne s'agit pas là d'un simple glissement pronominal, mais d'une intention de s'affirmer et d'influencer le récepteur.

¹⁰ Pago (Gilbert), cf. Ibid p.68

¹¹ Publié de 1844 à 1850 en France et en français. A ne pas confondre avec la Revue de l'abolitionniste publié en Mars 1847 par Cyrille Bisette qui se voulait une réplique progressiste de L'Abolitionniste français, jugé trop conservateur. Remarquons l'orthographe de abolitionniste (un seul *n*) à l'époque, en référence à l'anglais *abolitionism*

¹² L'ouvrage de Motylewski (Patricia) apporte de précieuses informations sur la Société et la revue qu'elle créa.

¹³ Ce nombre nous paraît d'autant plus surprenant que V.Schoelcher écrit : " Tout le monde sait qu'une pétition signée par 55000 femmes pour l'abolition de l'esclavage fut un jour présentée à la reine Victoria ". Histoire de l'esclavage t.2 p.452. Comment comprendre alors le silence de Schoelcher sur un nombre aussi important que 600000 signatures. On peut penser que les Dames de Paris ont exagéré le nombre de pétitionnaires anglaises pour impressionner le lecteur.

Les Dames de Paris usent de la fonction conative¹⁴ (du langage) :

Adhésion aux 600.000 voix féminines anglaises : *nos sœurs*... Il s'agit de provoquer chez le récepteur des sentiments de résonance affective.

Une telle identification a pour fin d'induire la légitimité de leur voix au chapitre, fût-elle politique. (La légitimité a pour poids 600 000 voix).

Enfin, ce *nous* veut associer femmes et France (sphère politique singulièrement) dans une cause... commune ! Contre toute image d'un satisfecit exclusif à la rivale Angleterre. " Nous ne leur cédon's ni en dévouement... ni en charité "...

Ainsi, associant le politique à leur pétition par le jeu du nous, les Dames délivrent-elles plus librement la vraie finalité de leur message : " Hâter le jour de la complète émancipation des Noirs " évocation messianique où l'adjectif " complète " marque à la fois l'idée de plénitude, d'imminence et de libération totale.

Le message de la pétition

L.9-10 ***Qu'il nous soit permis*** : Concession de politesse qui marque qu'elles se considèrent comme inférieures à l'homme, mais aussi une autorisation légitime : Il leur est permis (sorte d'écho au préambule) d'inscrire leur voix au chapitre, d'élever la voix, en quelque sorte, de prendre position sur un sujet fondamental (et masculin), celui de l'abolition de l'esclavage, et surtout de la femme esclave. Pas n'importe lesquelles, celle de nos colonies, " nos territoires ". Là aussi, se fait l'identification française par rapport aux anglaises.

L.10-15 Elles établissent dès lors une comparaison, en soulignant la misère de la femme esclave. Si l'homme est misérable dans l'état de servitude, la femme l'est encore plus. Si on défend la situation des hommes, il est, selon elles, encore plus urgent de défendre la situation des femmes. D'abord et avant tout parce qu'elle a perdu tout ce qui fait la dignité d'être femme, le respect d'être soi-même. La pétition pointe la grande misère de la condition féminine : L'absence de dignité ! C'est aussi l'absence d'être. Face à la nécessité d'une prise en considération des droits de la femme, dans les droits de l'homme, qu'il y ait aussi une avancée culturelle de la femme. Les Dames tentent d'éveiller la conscience en rappelant le lien qui unit tout homme à une femme : Elles sont mères, femmes, filles et sœurs de chacun. Tant de liens qui doivent émouvoir les lecteurs : mais c'est d'abord une réclamation politique. Elles amorcent ainsi une sorte de restauration de la femme dans sa personne, " mères, filles et sœurs de chacun. " C'est dans la mesure où les femmes blanches auront conquis leur dignité au pouvoir politique que cela pourra se répercuter sur les esclaves.

L.18-21 Qui donc est la femme esclave ? C'est d'abord une jeune fille. Les pétitionnaires soulignent ici, la permanence du régime esclavagiste dans le cycle de vie de la femme noire. Les événements religieux qui rythment la vie sociale (baptême, première communion, mariage) ne font pas sens pour elle. Reléguée à la périphérie de la vie ecclésiale, elle ne reçoit aucune instruction religieuse ni morale. Ici, les Dames s'associent aux voix accusatrices (on pense à Schœlcher) qui dénoncent des " ministres du Christ séduits par les colons et qui ont pris les

¹⁴ La fonction conative caractérise un message qui sollicite et interpelle le récepteur pour obtenir son adhésion, pour le convaincre. On peut lire, à juste titre : Declercq G., L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires. (Paris : PUF,1992)

sentiments du lieu.” Or, “entre le Christianisme et l’esclavage point d’accord possible”. Au-delà de ses prêtres, elles sous-entendent l’association de l’Eglise et de l’Etat colonial dans le commerce esclavagiste. Association corruptrice qui légitime le système esclavagiste. Le christianisme se pervertit, expurgé de ses valeurs d’émancipation de la personne humaine. Elle n’assure donc plus sa mission.

L.22-23 Dès que l’enfant du nègre deviendrait chrétien, il devrait être affranchi... Cette marque du conditionnel tient à mettre en évidence l’état des lieux et conséquences du régime. Elle constitue une exhortation à l’Eglise à christianiser dignement l’enfant nègre : Devenir chrétien implique affranchissement et suppose que cet enfant a une conscience et donc une âme.

L.24-26 Enfin, la religion proposée parcimonieusement à la jeune fille esclave ne fait pas sens pour elle. C’est un vain mot. Vain car inefficace devant sa condition. Prononçant, comme de nature, l’éclipse, voire la négation de l’âme de la femme esclave au profit de son corps, l’esclavage la réduit à l’état d’objet.

L.27-33 Rappel de la situation générale des femmes dans les colonies comme en Orient. Dans les deux cas : une femme esclave n’a plus rien qui lui appartienne conformément à l’article 28 du Code Noir¹⁵ qui stipule “Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître ; et tout ce qui leur vient par industrie, ou par libéralité d’autres personnes, ou autrement à quelque titre que ce soit, être acquis en pleine propriété à leur maître, sans que les enfants des esclaves, les pères et mères, leurs parents et tous les autres y puissent rien prétendre par successions, dispositions entre vifs ou à cause de mort ; lesquelles dispositions nous déclarons nulles, ensemble toutes les promesses et obligations qu’ils auraient faites, comme étant faites par gens incapables de disposer et contracter de leur chef. “... quelles que soient les restrictions établies par le législateur et ceci conformément à l’article 47 de ce même Code Noir qui stipule “Ne pourront être vendus séparément le mari, la femme et les enfants impubères, s’ils sont sous la puissance d’un même maître. Déclarons nulles les saisies et ventes séparées qui en seront faites.”

L.29-30 : *Cette jeune fille asservie aux passions de son maître*. Deux termes forts sont employés ici, “asservie”, statut social et “passions”, statut moral ; deux termes qui, mis ensemble, expriment une réalité redoutable et effroyable. Asservir signifie en effet, rendre esclave, assujettir, réduire à la servitude. La passion est un mouvement violent de l’âme résultant d’un désir intense, d’un penchant irrésistible. Cette passion est d’abord et avant tout sexuelle, donc ici, immorale ; immoralité rendue banale devant un statut social de non-valeur absolue. A ce titre, ose-t-on vraiment parler de viol ? Remarquons qu’à aucun moment la pétition n’évoque ce mot.¹⁶

¹⁵ “Le code noir” élaboré en mars 1685 par Colbert restera jusqu’à l’abolition de l’esclavage, le texte fondamental concernant la discipline de l’Eglise et de l’Etat et la qualité des nègres esclaves aux îles de l’Amérique. Cf. Antoine Gislser, *L’esclavage aux Antilles françaises (XVII-XIXe s.)*, Paris, Kartala, 1981) p.20. Observons que les Lois Mackau (juillet 1845) du nom du Ministre de la marine et des Colonies et les ordonnances qui en suivront (juin 1846) atténueront certaines dispositions du Code Noir. Il sera notamment interdit de battre les esclaves femmes.

¹⁶ Or à cette époque, “le viol était non seulement une punition pour les fautes commises par la femme, mais également par celles de son concubin esclave”. La femme était dans ce système, victime d’une oppression sexuelle très forte ; elle était une femme-objet pour l’esclave, son frère de race, mais surtout pour le colon et son entourage

L.30-31 : Tout ceci a pour conséquence d'*exciter les jaloux emportements* de la maîtresse de l'esclave. Le choix du mot " jaloux " laisse supposer que les négresses pouvaient être complices de cette situation. La jalousie évoquée, c'est la préférence sexuelle des maîtres qui se détournent de leurs femmes pour leurs esclaves. Les blanches révèlent une situation : le tourment qu'ont les femmes de voir leurs maris manquer à leur fidélité au point d'en éprouver du dépit qu'elles n'hésitent pas à extérioriser. D'où cette affirmation que les femmes esclaves sont **doublement infortunées**, étant aussi bien agressées par le maître que par la maîtresse. Si le maître considère la femme esclave comme une marchandise, la maîtresse blanche la considère comme une rivale.

L.34-35 : Le constat qui constitue le cœur du texte : Le nom d'épouse, qui est le couronnement de la dignité, de l'ordre social, de son *achèvement*, ces femmes ne le porteront jamais. L'adverbe *jamais* marquant un déficit irréversible. Deux superlatifs définissent ce qu'est le nom d'épouse : **le plus élevé, le plus saint pour la femme, après celui de chrétienne...** sous-entendu, à cause du sacrement du mariage. Les auteurs de la pétition établissent une échelle de valeurs dans les noms. D'abord celui de chrétienne, puis celui d'épouse. Mise en perspective des deux appellations consacrées qui couronnent la dignité de la femme : celui qui fait d'elle une femme chrétienne et celui qui fait d'elle une épouse. En associant les deux sacrements (baptême + mariage), l'esclave devrait être conforme à la femme blanche. Mais elle n'aura pas accès à cette reconnaissance sacramentelle. L'inégalité la rattrapera même dans la sphère spirituelle et morale. L'implacable " jamais " la fige sous l'emprise de l'avalissement de sa condition d'esclave. Il y a donc une rupture entre les deux conditions féminines car Il y a entorse aux valeurs fondamentales du mariage.

L.36-40 : **Comment les noirs eux-mêmes ne reculeraient-ils pas devant la pensée du mariage ? . Que serait le mariage pour eux tant qu'ils seront esclaves ?** Les pétitionnaires entendent démontrer en quoi ce détournement volontaire du sens chrétien du mariage participe activement de l'avalissement de la femme noire via la désaffection de l'homme esclave pour cette drôle d'union bénie qui le maudit davantage en ajoutant des cornes à ses chaînes !

L'homme esclave en effet est impuissant devant le colon qui lui vole femme et fille. Avoir une femme, c'est donner au maître un bâton pour le battre et l'humilier.

D'où le constat d'une réalité affligeante : **Qu'est-ce qu'une femme qui appartient à son maître avant d'appartenir à son mari ?** Rien, toujours rien. La pétition souligne encore la question de dignité. **Et qu'est-ce que des enfants qui ne sont au père que sous le bon plaisir du planteur, dont il est lui-même la propriété ?** Car femmes comme enfants sont à la merci du colon. Il est par conséquent, manifeste que le mariage est vidé de son sens moral. Tant que durera le fait esclavagiste, il y aura négation au mariage et avalissement d'homme. Sous la plume des Dames de Paris, le roman conjugal est le lieu où l'esclavage achève la réification de l'homme noir et anéantit toute prétention à la dignité.

L.41-44 : C'est alors que se pose la question, ou encore la nécessité des lois de mariage des esclaves. Les auteurs la définissent comme une impossibilité et un non-sens. Une pensée généreuse, en fait égoïste, tout en étant une **cruelle moquerie** ; une volonté de tourner en dérision

mâle, toujours tentés d'abuser d'elle. Déjà sur le bateau négrier qui la conduisait en terre de servitude, elle subissait le viol des marins. *La femme antillaise*, p.18-19.

et qui, par conséquent, s'avère intolérable. Car “ la majorité des colons était hostile au mariage des esclaves ; en effet, le mariage les gênait, restreignait leurs droits, les empêchait de disposer à leur fantaisie de leur propriété, car il ne leur permettait pas de vendre séparément l'homme et la femme mariés. ”¹⁷

L.45-49 : Ce qui est naturel, **le plus doux**, devient effroyable, source d'amertume et de douleurs dans la condition esclavagiste. La maternité, **le plus précieux des biens de la femme**, devient une malédiction. Finalement, l'esclavage conduit la femme noire devenue mère à l'acte criminel. Elle préfère encore le tuer, que de voir son enfant subir le même sort qu'elle. La mère esclave en arrive à ce drame infanticide, moyen ultime de lutter contre la pérennité d'une vie indigne et cruelle. *Les Dames de Paris* soulignent ici une conséquence tragique du fait esclavagiste : l'horreur de la condition féminine de l'esclave.

L.50-53 : **Que pourrions-nous ajouter...** Les Dames achèvent ainsi l'exposé des faits. Elles ont traduit la condition de la femme esclave. Elles ont dit la vérité.

Maintenant... Cet adverbe marque le changement de ton et de registre. Le discours prend alors le ton de l'exhortation invitant le destinataire à un examen de conscience...

“ posez la main sur votre conscience ” (le mot est fort et impliquant). Ce geste de la main posée rappelle la repentance... l'aveu.

“ **Interrogez votre cœur...** ” travail intérieur de la conscience.

“ **Demandez-vous...** ” C'est ici une invitation à un retour aux sources catéchétiques et aux valeurs humanistes et républicaines, héritage culturel et moral de la France que l'esclavage a éteint.

“ **Prononcez** ” ! Autrement dit, passez à l'acte d'abolition immédiate.

Dans ces énoncés injonctifs, les *Dames de Paris* expriment l'objectif de la pétition et en substance, le projet social :

“ Posez la main...interrogez votre cœur... et prononcez ! ”

Dans l'espace de quelques mots d'ordre, les pétitionnaires montrent la voie obligée de l'abolition de l'esclavage : la restauration du christianisme¹⁸.

Elles rappellent la position de pouvoir de “ représentants de la nation chrétienne par excellence ”, c'est-à-dire de la France généreuse Ainsi réunissent-elles valeurs chrétiennes et Droits de l'Homme dans une haute cause qu'elles veulent commune.

L.54-56 Remarquons que le ton n'est plus à l'empathie. Les Dames se démarquent des représentants politiques, elles marquent leur position abolitionniste. En se détachant, elles mettent les hommes face à leurs responsabilités morales et... politiques : “ **Vous êtes les représentants de la nation chrétienne par excellence.** ”

Usant de toutes les subtilités de l'acte de communiquer, elles s'adressent à la conscience de leurs destinataires, leur prêtant, à l'occasion des sentiments nobles.

L.56-58 : **Nous ne parlons point...** Dans cette dernière partie de leur communication, elles veulent s'assurer que leur intention est bien perçue et rassurent l'illustre gente masculine qu'elles

¹⁷ La femme antillaise, op. cité, p19

¹⁸ Tel était l'objectif de la Société de la Morale chrétienne d'inspiration protestante dont plusieurs membres seront à l'origine de la Société française d'abolition de l'esclavage.

ne s'ingèrent point dans les affaires et "territoires" politiques. Les "dames françaises" marquent ainsi leurs limites, comme pour affirmer qu'elles ne dérogent point à la conception aristotélicienne : "Sapientia non veget communiter in mulieribus"¹⁹

L.59 : Aussi précisent-elles la place d'où retentit leur message, celle que la société leur assigne : la religion. *Notre seule mission était...* Leur démarche ne s'étendra donc pas au-delà de cette sphère, elle s'arrête à la présente pétition : *Nous avons fait notre devoir...* Toutefois, le combat en faveur de l'abolition n'est pas clos avec la pétition. L'ultime et grande victoire reste à réaliser et c'est le devoir des destinataires.

Conclusion

Dans un contexte social où l'ordre établi leur assigne une place limitée aux questions religieuses et d'assistance, les *Dames de Paris* avancent courageusement et stratégiquement leur pétition, sous le label de piété, au cœur de la question politique de l'abolitionnisme. Leur message pose une question de dignité : l'amélioration du statut social de la femme. Pour ce faire et atténuer la connotation politique de leur message, elles provoquent l'adhésion de trois manières : éthique, sociale et logique, selon une rhétorique ancienne²⁰.

- une preuve éthique : la question esclavagiste
- une preuve pathétique : le sort des femmes
- une preuve logique : l'art de convaincre.

Elles élèvent donc une voix protestataire et accusatrice sous des accents religieux contre l'exploitation abusive de la femme esclave. Elles revendiquent l'application des saintes lois de l'évangile, base fondamentale, selon elles, d'une politique d'émancipation sociale. Elles dénoncent, ce faisant, une perversion du christianisme dans les colonies : le mariage, principe chrétien par excellence, se trouve bafoué et détourné de son sens moral par la conduite illicite et indigne du colon envers la femme esclave.

Les Dames de Paris se font chantres d'une (re) christianisation sociale de la société coloniale²¹ par l'abolition immédiate du pouvoir de l'immoralité : l'esclavage de la femme et de l'homme noirs. Elles se font chantres également d'un messianisme féminin qui d'une non-condition en appelle à une condition postulant que "c'est l'action des femmes sur les lois qui est positif"²² et non "l'action des lois sur les femmes".²³ Leur objectif est à cet égard précis : mettre fin à une époque esclavagiste pour inaugurer une ère nouvelle...

Le son messianique féminin de la pétition des *Dames de Paris*, cacherait-il un dépit indicible, un cri étouffé contre l'indignité infligée à la femme blanche dans un système esclavagiste qui légitime l'infidélité, c'est-à-dire, un affront cruel et continu ?

¹⁹ " La sagesse n'est pas commune parmi les femmes. "

²⁰ Cf. Declerq G., L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires. (Paris : PUF, 1992)

²¹ Encyclopédie Universalis, art : Messianisme, p.847

²² Cf. Bellegarique A., Les femmes d'Amérique (Paris : Ed. Blanchard, 1854)

²³ ibid.

Cette pétition serait-elle mue par une double aspiration : rétablir la femme esclave dans sa dignité humaine pour établir la femme blanche dans sa dignité d'épouse ?

BIBLIOGRAPHIE

- Achéen (René) ss.dir.** Colons et Esclaves T.VI (Coll: Antilles d'Hier et Aujourd'hui ; Fort-de-France : Ed.Désormeaux,1979)
- Caron (Jean-Claude).** La France de 1815 à 1848 (coll:Cursus, Paris: Armand Colin, 1993)
- Dorigny (Marcel) ss. dir.** Les abolitions de le l'esclavage de L.F.Sonthonax à V.Schoelcher 1793 1794 1848 (Paris : Presses Universitaires de Vincennes/ Editions UNESCO, 1995)
- Doyen (Gérard) ss.dir.** La Femme Antillaise T.1 (Pointe-à-Pitre : Institut Guyane-Antilles éd., 1980)
- Ferdini (Fabienne)** L'abolition de l'esclavage de 1848. Une lecture de Victor Schœlcher (Paris : L'Harmattan, 1998)
- Gisler (Antoine)** L'esclavage aux Antilles françaises (XVIIe-XIXe siècle) (Paris: Karthala, 1981)
- Girollet (Anne)** Victor Schœlcher, abolitionniste et républicain (coll. Hommes et Sociétés ; Paris : Karthala, 2000)
- Maragnès (Daniel).** La véritable histoire de Mary Prince, Esclave antillaise (coll. Histoire à deux voix ; Paris : Albin Michel, 2000)
- Motylewski (Patricia),** La Société française pour l'abolition de l'esclavage (Paris : L'Harmattan, 1998)
- Nicolas (Armand).** Histoire de la Martinique, Des Arawaks à 1848. T.1 (Paris : L'Harmattan, 1996)
- Pago (Gilbert).** Les femmes et la liquidation du système esclavagiste à la Martinique 1848-1852 (Ibis Rouge Editions, 1998)
- Plongeron (Bernard) ss. dir.** Histoire du Christianisme t.10 Les défis de la Modernité (Paris : Desclée, 1997)
- Schmidt (Nelly),** Victor Schœlcher (Paris : Fayard, 1994)
- Schoelcher (Victor),** Histoire de l'esclavage t.2 (Fort-de-France : Désormeaux, 1973)
- Wanquet (Claude),** La France et la première abolition de l'esclavage 1794-1802. Le cas des colonies orientales, Ile de France (Maurice) et la Réunion (Paris : Karthala, 1998)
- Williams (Eric).** De Christophe Colomb à Fidel Castro: L'histoire des Caraïbes (Paris: Présence Africaine, 1975)